

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20240304-012

du 04 mars 2024

n°012

page 1/2

EXTRAIT:**GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATIONmembres en exercice : 26PRESENTS (23) : M. ABELIN, M. PICHON, M. MICHAUD, M. COLIN, M. PEROCHON, Mme AZIHARI, M. DROIN, M. MATTARD, Mme BOURAT, M. JUGE, M. CHAINE, Mme LAVRARD, M. PREHER, M. CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M. BOISSON, M. AURIAULT, M. MEUNIER, M. BAILLY, M. BONNARD, M. BRAGUIER, Mme BRAUD.POUVOIRS (2) : Mme de COURREGES donne pouvoir à M. BAILLY
M. TARTARIN donne pouvoir à Mme MARQUES NAULEAUEXCUSES (1) : Mme GODET

Nom du secrétaire de séance : Dominique CHAINE

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**OBJET : EAP : attribution d'une subvention à l'association Chabram² dans le cadre du projet " Chassé croisé RN10".**

Dans le cadre du contrat de filière, l'État (DRAC Nouvelle-Aquitaine), la Région Nouvelle-Aquitaine et Astre (réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine) ont lancé conjointement un appel à projets visant à favoriser l'émergence d'une dynamique de filière et de coopération entre les différents acteurs du champ des arts plastiques et visuels en région.

L'appel à projets a pour objet de favoriser l'expérimentation d'actions de coopération dans le secteur des arts plastiques et visuels. Il se fixe pour objectif de contribuer au financement d'actions qui :

- consolident le parcours de l'artiste,*
- favorisent la coopération entre acteurs du secteur des arts plastiques et visuels et de l'écosystème plus large dans lequel ils s'insèrent,*
- s'inscrivent concrètement dans le territoire en prenant en compte ses spécificités et en s'appuyant sur ses ressources.*

Le centre d'art contemporain de Grand Châtellerault, a répondu à cet appel à projets en proposant un partenariat avec l'association Chabram² et a obtenu une subvention de 12 000 euros dans le cadre du projet intitulé « Chassé-croisés RN10 ».

L'idée principal du projet est d'associer deux prix régionaux consacrés à la jeune création en région : le prix Master Toile (entreprise de Barbezieux spécialisée dans la fabrication des châssis toilés pour les artistes) et le prix Marguerite Moreau (ville de Châtellerault, centre d'art contemporain), tous deux accordant après une sélection une bourse de création à un artiste lauréat, ainsi qu'une exposition et une édition (Châtellerault). Ce partenariat permet d'accentuer la visibilité des œuvres en deux points éloignés de la région. Les lauréats seront à tour de rôle exposés au centre d'art de Grand Châtellerault et dans les locaux de l'association Chabram² car l'entreprise Master Toiles ne dispose pas de l'espace nécessaire.

C'est dans ce contexte que les œuvres de l'artiste Florence-Louise Petetin ont été exposées du 20 janvier au 23 février 2024 à Barbezieux dans les locaux de l'association Chabram² et le seront du 15 mars au 3 mai 2024 dans les locaux du centre d'art contemporain de Grand Châtellerault.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20240304-012****du 04 mars 2024****n°012****page 2/2**

Chabram² est une association basée en Charente-Maritime qui propose des actions autour de trois axes majeurs : le développement d'une offre culturelle locale à destination de tous ; une approche pédagogique des arts contemporains et un accès facilité pour sensibiliser tous les publics. Elle organise également régulièrement des expositions, des résidences d'artistes.

La convention ci-annexée a pour objet de définir les modalités de versement d'une partie de la subvention obtenue, soit 1545 euros, dans le cadre de l'appel à projet Nouvelle-Aquitaine, à l'association Chabram² pour le financement de l'exposition « In Silva » de l'artiste Florence Louise-Petetin qui a lieu du 20 janvier au 23 février 2024.

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver les termes de cette convention.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa II.3 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°1 du conseil communautaire du 27 février 2023 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

CONSIDERANT que le Centre d'Art Contemporain de Grand Châtellerault, en tant que porteur de projet, a perçu la somme de 12 000 euros pour la réalisation du projet « Chassé-croisé N10 » soutenu par le contrat de filière arts plastiques et visuels Nouvelle-Aquitaine,

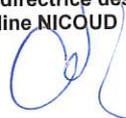
CONSIDERANT qu'il convient de préciser par convention les conditions de partenariat avec l'association ainsi que les modalités de versement de la subvention,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le versement d'une partie de la subvention liée au projet « Chassé-croisé RN10 » à l'association CHABRAM², soit 1545 €,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention financière, ci-annexée, fixant les conditions de versement de cette subvention.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICLOUD



CONVENTION DE MISE EN OEUVRE D'UN PROJET AVEC L'ASSOCIATION CHABRAM²

ENTRE :

Grand Châtelleraut,

78, Boulevard de Blossac CS 90618, 86106 Châtelleraut Cedex représenté par Madame Maryse LAVRARD autorisée à signer par délibération n° du Conseil communautaire du 4 mars 2024

ci-après dénommé : Grand Châtelleraut

d'une part,

ET :

Association Chabram²

demeurant 9 rue Jean Daudin 16120 BELLEVIGNE

représentée par Mme Marie-Line DAUDIN agissant en qualité de Présidente,

Ci-après dénommée l'association ,

d'autre part,

PREAMBULE

Dans le cadre du contrat de filière, l'État (DRAC Nouvelle-Aquitaine), la Région Nouvelle-Aquitaine et Astre (réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine) ont lancé conjointement un appel à projets visant à favoriser l'émergence d'une dynamique de filière et de coopération entre les différents acteurs du champ des arts plastiques et visuels en région.

Le Centre d'art contemporain de Grand Châtelleraut, a répondu à cet appel à projets en proposant un partenariat avec l'association Chabram² et a obtenu une subvention de 12 000 euros dans le cadre du projet intitulé « Chassé-croisé RN10 ».

Chabram² est une association basée en Charente-Maritime qui propose des actions autour de trois axes majeurs : le développement d'une offre culturelle locale à destination de tous, une approche pédagogique des arts contemporains et un accès facilité pour sensibiliser tous les publics. Elle organise également régulièrement des expositions, des résidences d'artistes.

VU L'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, relatif à la délégation des attributions du conseil au président et au bureau,

VU la délibération n° du conseil communautaire du 4 mars 2024 portant attribution d'une subvention à l'association Chabram²,

Considérant que le Centre d'art contemporain de Grand Châtelleraut, en tant que porteur de projet, a perçu la somme de 12 000 euros pour la réalisation du projet « Chassé-croisé N10 » soutenu par le contrat de filière arts plastiques et visuels Nouvelle-Aquitaine.

Considérant qu'il convient de préciser par convention les conditions de partenariat avec l'association,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de versement d'une partie de la subvention obtenu par Grand Châtellerault dans le cadre de l'appel à projet Nouvelle-Aquitaine, à l'association Chabram² pour le financement de l'exposition « In Silva » de l'artiste Florence- Louise Petetin qui a lieu du 20 janvier au 23 février 2024.

Article 2 : Durée et date de prise d'effet

La présente convention prend effet à sa signature pour se terminer au versement de la somme indiquée ci-dessous à l'association.

Article 3 : Obligations des parties

Grand Châtellerault s'engage à :

- verser une subvention d'un montant de 1545 €, soit en toutes lettres mille cinq cent quarante cinq euros, à l'association pour qu'elle puisse financer l'exposition collaborative de l'artiste Florence-Louise Petetin.

La somme totale sera prélevée sur la ligne budgétaire 6188/311/5120/C01M01/ECEP01/Châtellerault, n°77-02.

L'association s'engage à :

- reverser cette somme à l'artiste Florence-Louise Petetin, pour le travail réalisé dans le cadre de son exposition « In Silva » présentée du 20 janvier au 23 février 2024 dans les locaux de L'encollage, Espace d'art contemporain, 2 rue de la croix du rat, 16300 Barbezieux.

Article 4 : Modification

Toute modification des conditions d'application de la présente convention devra faire l'objet d'un accord entre les deux parties et donner lieu à la signature d'un avenant.

Article 5 : Résiliation

La présente convention peut être résiliée par chaque partie :

- à tout moment, pour motif d'intérêt général par lettre recommandée avec accusé de réception,
- en cas d'inexécution contractuelle partielle ou totale après mise en demeure restée infructueuse dans un délai de 8 jours.
- Une lettre recommandée avec accusé de réception est alors adressée sans que le contractant puisse solliciter une indemnité de ce fait.

Article 6 : Litiges

Envoyé en préfecture le 05/03/2024
Recu en préfecture le 05/03/2024
Bureau de la présente
ID : 086-248600413-20240304-BC_20240304_012-DE

En cas de litige, il est expressément stipulé que le tribunal administratif de Grand Châtelleraut est compétent pour tous les différends que pourrait soulever l'application de la présente convention.

Préalablement à toute procédure judiciaire, un règlement amiable pourra être recherché par les parties.

Châtelleraut, le

Pour Grand Châtelleraut,
La Vice-Présidente déléguée,

Maryse LAVRARD

Pour l'association,
La Présidente

Marie-Line DAUDIN

